



AVIS DE RECRUTEMENT

La Commune de Vresse-sur-Semois recrute un OUVRIER POUR LES ESPACES VERTS

PRESENTATION DU SERVICE ET FINALITES DE LA FONCTION :

L'administration communale de Vresse-sur-Semois a pour missions de garantir la gestion quotidienne du service public au niveau communal et d'apporter l'expertise nécessaire aux représentants politiques.

Sous l'autorité du Collège communal et du Conseil communal, l'administration exécute les différentes missions locales qui lui sont attribuées par l'intermédiaire du Directeur général et des différents services communaux.

L'administration est active dans la plupart des domaines qui touchent à la vie quotidienne des citoyens : l'état civil, l'environnement, la mobilité, l'économie, l'urbanisme...

Le Service Technique est composé d'un responsable, d'un adjoint et d'une vingtaine d'ouvriers répartis en plusieurs cellules : Terrassement/Maçonnerie, Propreté publique/voiries ; Espaces verts ; Forêt ; Menuiserie ; Bus scolaires.

L'ouvrier sera chargé de l'entretien des espaces verts (tonte et tailles), de la propreté des villages et des voiries, de l'entretien des cimetières de la commune. Il prévoit le matériel et les matériaux nécessaires à son chantier. Il réalise son chantier en veillant à sa sécurité et à la sécurité des usagers. Il travaille notamment en équipe.

MISSIONS PRINCIPALES DE L'AGENT :

- Installer ou préparer l'installation, manier et entretenir des machines, des appareils et/ou un équipement technique et éventuellement assurer le support technique.
- Appliquer les normes de qualité.

CATEGORIE DE METIER :

- Assurer l'entretien des espaces verts publics de la commune ;
- Assurer l'entretien des sentiers, promenade et tracés ;
- Assurer la maintenance des équipements touristiques, notamment le futur VTT Trail center ;
- Assurer la propreté le long des routes et des espaces publics ;
- Collaborer avec les autres corps de métier ;
- Intervenir lors de catastrophes naturelles ou des situations d'urgence ;
- Réaliser l'entretien courant et le suivi des équipements et du matériel mis à sa disposition ainsi que diagnostiquer les pannes ;

- Nettoyer, entretenir et ranger tant les véhicules communaux que les locaux ;
- Respecter les règles de sécurité liées à la manipulation des équipements (utiliser les EPI mis à disposition), matériels et produits dangereux ;
- Travailler en extérieur selon les conditions météorologiques.

PROFIL DE COMPETENCES :

<u>Réfléchir et créer</u>	<u>Echanger et collaborer</u>	<u>Agir et atteindre des résultats</u>	<u>Se connaître et progresser</u>
<i>Penser de manière critique</i>	<i>Communiquer</i>	<i>Être orienté solutions</i>	<i>Se connaître</i>
Traiter des informations simples et les synthétiser	Echanger des informations et dialoguer	Trouver des solutions et proposer des améliorations	Chercher à se comprendre et reconnaître ses émotions
/	/	/	/
/	/	/	
	/		
<i>Penser de manière créative</i>	<i>Collaborer</i>	<i>Être orienté résultats</i>	<i>Se développer</i>
Faire preuve de curiosité et proposer des nouvelles façons de faire	Collaborer activement	Entreprendre et planifier des actions	Se former et mettre en pratique son apprentissage
/	/	/	/
/	/	/	/
	/	/	
<i>Développer une vision</i>	<i>Guider</i>	<i>Être orienté citoyens</i>	<i>Faire preuve d'agilité</i>
/	/	Soutenir les citoyens	S'adapter au changement
/	/	Accompagner les citoyens	/
/	/	Développer une relation durable avec les citoyens	/
	/	Placer les citoyens au centre de votre service ou Administration	

CONDITIONS D'ENGAGEMENT :

Conditions générales :	Nul ne peut être recruté s'il ne remplit les conditions suivantes : 1. Être belge, lorsque les fonctions à exercer comportent une participation directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et aux fonctions qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la commune, ou, dans les autres cas, être suisse ou être citoyens d'un pays qui appartient à l'Espace économique européen. Pour les contractuels, il ne faut être belge que pour les fonctions où il y a exercice de l'autorité publique 2. Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer. 3. Jouir des droits civils et politiques 4. Produire un extrait du casier judiciaire de maximum 3 mois 5. Avoir satisfait aux obligations des lois sur la milice pour les candidats masculins 6. Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées en rapport avec les caractéristiques du poste de travail ou de l'activité à risque défini concernés 7. Être âgé de 18 ans au moins 8. Le cas échéant, être porteur du diplôme ou du certificat d'études en rapport avec l'emploi à conférer, conformément aux conditions fixées par l'annexe du présent statut général. 9. Réussir un examen de recrutement prescrit par les conditions particulières fixées à l'annexe du présent statut général. Les conditions (1 à 8) doivent être réunies à la date extrême du dépôt des candidatures. L'agent doit satisfaire durant toute la carrière aux conditions visées aux points 1, 2, 3, et 4 ci-dessus.
Condition(s) particulière(s) (en fonction du recrutement) :	- Être titulaire d'un permis de conduire B.

REGIME ET CONDITIONS DE TRAVAIL :

Statut de l'agent :	Régime contractuel - CDI
Régime de travail :	Temps plein
Grade et échelle barémique :	E2

Salaire :	Échelle de départ : E2 – barème RGB de la fonction publique – rémunération variable en fonction du nombre d'années d'expérience professionnelle utile à la fonction Exemple : salaire brut annuel sans ancienneté temps plein - 14.133,53€ – 16.599,85€ brut à l'index actuel (hors allocation de foyer ou de résidence).
------------------	--

ATOUTS :

- Détention du permis BE et/ou CE ;
- Être dans les conditions d'obtention d'un passeport APE au plus tard lors de l'engagement.

AVANTAGES :

- 26 jours de congé annuel ;
- Chèques-repas ;
- Second pilier de pension ;
- Facilité d'obtention d'une assurance hospitalisation (SSC) ;
- Allocation de fin d'année ;
- Intervention à 100% pour les frais de transport entre domicile et lieu de travail organisé par les sociétés de transports publics ;
- Octroi d'une indemnité kilométrique pour l'utilisation de la bicyclette sur le chemin du travail.

ÉPREUVES DE SÉLECTION :

50% au moins dans chaque épreuve et 60% des points au moins au total) :

1. Une première épreuve écrite propre à l'emploi considéré permettant de tester les connaissances professionnelles en rapport avec la fonction à conférer.
Cette épreuve est éliminatoire - pour la réussir, il faut obtenir 50%
2. Une seconde épreuve orale consistant en une conversation destinée à apprécier la maturité du candidat, ses motivations et son aptitude à remplir la fonction – pour la réussir, il faut obtenir 50%

MODALITES DE CANDIDATURE :

Vous devez adresser votre candidature **pour le 30 janvier 2026 au plus tard** :

- Par courrier recommandé ou la déposer auprès du Directeur général, contre accusé de réception (date de la poste faisant foi) :
Commune de VRESSE-SUR-SEMOIS
Monsieur le Directeur général
Rue Albert Raty, 112
5550 VRESSE SUR SEMOIS
- Par mail à l'adresse électronique suivante : sylvain.bossart@vresse-sur-semois.be

Documents qui doivent obligatoirement être annexés aux candidatures :

- Curriculum Vitae ;
- Lettre de motivation ;
- Copie du diplôme ou des attestations des formations suivies en lien avec la fonction ;
- Extrait du casier judiciaire (mod 595) ;
- Une copie du permis de conduire B.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Sylvain BOSSART

Le Bourgmestre,

Arnaud ALLARD